



**Liste des pièces justificatives à apporter pour le Point d'accueil numérique**

**Déclaration d'une arme- inscription au système d'information Armes**

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Permis de chasse
- Validation du permis de chasse
- Adresse mail (soit accessible sur le téléphone, soit connaître son mot de passe pour connexion sur ordinateur)

Pour nous contacter par téléphone



02.96.62.44.22

Ou par courriel



prefecture@cotes-darmor.gouv.fr

Sur rendez-vous

Le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Du Mardi au vendredi de 8h30 à 12h30

